

Note de synthèse

I. Présentation

Depuis la loi de décentralisation, l'espace local est devenu un espace de référence sur le plan institutionnel, notamment dans le cadre de l'emploi et de la formation professionnelle. Ces nouvelles missions dévolues progressivement aux régions ont suscité, à cet échelon, un intérêt pour les questions d'insertion des jeunes et contribué à la formulation de nouvelles approches de la relation formation-emploi, ainsi qu'à la mise en place et au développement de nouveaux dispositifs d'observation.

Sur le plan de l'action éducative, et même si le développement universitaire n'est pas directement du ressort de l'échelon régional, il est évident que la politique d'enseignement supérieur, de par la contribution de ce niveau d'enseignement au développement des compétences et de la recherche, ne peut plus se dispenser d'une approche territorialisée. Il est reconnu aujourd'hui que les établissements d'enseignement supérieur participent directement, non seulement à la formation et à la recherche et ainsi au renforcement du capital humain et technologique des régions et de la nation, mais également à l'attractivité des métropoles, en vue de l'implantation des centres décisionnels des entreprises multinationales.

L'évolution des relations économiques, d'une part, et les dispositions institutionnelles, de l'autre, renforcent donc le rôle et la place des territoires dans la politique de formation et d'insertion des jeunes. Le besoin d'une meilleure approche des questions d'emploi et de formation au niveau local se fait jour.

Comparaisons inter-régionales de l'insertion professionnelle des jeunes, géographie de l'insertion des sortants du système éducatif et analyse de la mobilité géographique postscolaire constituent trois des aspects d'une approche territorialisée de l'entrée dans la vie professionnelle.

Tel est, rapidement résumé, le cadre problématique qui a servi de référence à notre enquête portant sur le devenir professionnel des sortants diplômés de l'Université de Nice-Sophia Antipolis. Les matériaux sur lesquels s'appuie la présente étude sur l'insertion des étudiants niçois reposent sur l'interrogation par questionnaire des diplômés de second et troisième cycles sortis de l'Université de Nice-Sophia Antipolis en 1994. Il s'agit d'une enquête d'établissement dont l'originalité est de se référer à une dimension nationale. Sa méthodologie a épousé celle de l'enquête que, dans le même temps, le CEREQ a réalisé à l'échelle nationale¹, afin de rendre possible la comparaison de résultats localisés avec le niveau national et d'apprécier la validité d'une telle démarche. A notre connaissance, cette étude est la seule initiative de cette nature sur l'ensemble de la région Provence-Alpes Côte d'Azur.

¹ Sigot J.-C., Vergnès J.-F., 1998 *L'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur*. CEREQ, Document Observatoire, n°137

II. Résultats

Au terme de cette recherche, nous retiendrons les 10 points suivants :

1. L'entrée dans la vie professionnelle : une période floue.

La sortie de l'université ne peut pas systématiquement être assimilée à un changement d'état. Dans la chronologie des étapes de la vie, fin des études et entrée dans la vie professionnelle ne se succèdent pas toujours. Dans les données, plusieurs indices le montrent et d'autres dispositifs d'enquêtes en avaient fait le constat. Il s'ensuit que, sur le plan méthodologique, la population d'enquête est difficile à circonscrire du fait de l'indétermination des situations (études en cours, emploi et études, reprises d'études, etc.).

De plus, on assiste à un allongement généralisé de la période de transition entre études et prise d'emploi, dans laquelle s'intercalent des périodes de chômage, d'inactivité ou de retour en formation. Par exemple, la sortie de l'Université de Nice-Sophia Antipolis ne signifie pas une mise au travail pour tous. Trois ans après avoir quitté l'UNSA, un certain nombre d'étudiants sont encore en études, même parmi les étudiants de troisième cycle. D'où l'obligation pour l'observateur de respecter un délai suffisamment long entre la sortie des études et l'interrogation des étudiants sur leur situation professionnelle. Dans l'enquête, ce délai a été porté à trois ans.

2. Recherche d'emploi et chômage

Un délai insuffisant dans la durée d'observation aboutirait à se méprendre sur les liens entre formation et emploi. En effet, neuf mois après la fin des études, la plupart des diplômés connaissent des taux de précarité ou des indicateurs de chômage élevés, alors que trois ans après la sortie, malgré la dégradation générale des conditions d'insertion, on observe que le diplôme protège efficacement du chômage et de la précarité. Toutes les analyses menées ici vont dans le même sens : plus le niveau de diplôme est élevé et meilleure est la position des étudiants. C'est ainsi que du DEUG au doctorat, les taux d'emploi croissent régulièrement, passant de 66% à 88%. Simultanément, la proportion d'étudiants à la recherche d'un emploi diminue de moitié. Cependant, 8% des docteurs sont, en mars 97 à la recherche d'un emploi. C'est dire qu'aucun diplôme, aussi élevé soit-il, ne saurait totalement exclure les situations d'incertitude et de recherche d'emploi.

3. Diplôme et hiérarchie socioprofessionnelle.

Trois après la sortie, 56% des diplômés de l'Université de Nice-Sophia Antipolis sont dans une position de cadre. Mais pour autant, tous les diplômes ne sont pas équivalents. Très peu nombreux parmi les sortants de 2ème cycle non diplômés (18,3%), les cadres ne deviennent réellement majoritaires que parmi les diplômés de troisième cycle. Corrélativement, le salaire médian augmente avec le niveau de diplôme. De ce double point de vue, le niveau de sortie Bac+5, tend à s'imposer. Les diplômés Bac+5 deviennent "cadres" pour 86% d'entre eux.

Sous cette appellation générale "cadres" se rangent des professions très diverses, allant des cadres d'entreprise aux professeurs du secondaire en passant par les professions libérales et les cadres du public et des collectivités locales. Traditionnellement, l'Université était plutôt tournée vers le secteur public, les cadres d'entreprise étant plutôt recrutés parmi les diplômés des Ecoles, grandes ou petites. Cette enquête confirme le rapprochement très net entre le

secteur privé et l'Université qui s'est opéré ces dernières années, même si le secteur public dans son ensemble et l'enseignement en particulier demeurent un débouché majeur pour les diplômés. Cette relation reste très forte dans le cas des femmes, puisque, traditionnellement, et à la différence des hommes, au sein de la catégorie "cadres", les femmes exercent plutôt des professions exigeant un haut niveau de connaissances, sans pour autant avoir de réelles responsabilités d'encadrement.

Enfin, parmi les diplômés de l'UNSA, les scientifiques distancient très nettement leurs collègues de droit ou de lettres en termes de position sociale atteinte, avec plus de 85% de "cadres", qu'ils soient personnels d'encadrement ou qu'ils exercent dans l'enseignement. Juristes et littéraires se situent approximativement au même niveau (entre 43 et 45% de cadres), mais, et ce n'est pas nouveau, ils s'opposent quant à leur destinée au sein de la catégorie, privilégiant les métiers de l'encadrement pour les uns et ceux de l'enseignement ou des professions scientifiques pour les autres.

4. Le salaire.

Pour l'ensemble de la population enquêtée, trois ans après la fin des études, le salaire médian approche 10.000 F. Il s'élève avec le niveau de diplôme : partant de 7.500 F. pour les étudiants n'ayant pas de diplôme supérieur au DEUG, il passe à 9.000 F. pour les diplômés de 2^{ème} cycle, à 10.200 F. pour les titulaires d'un DEA ou d'un DESS et culmine à 12.000 F. pour les titulaires d'un doctorat (toutes disciplines confondues). Dans l'ensemble, les scientifiques sont parmi ceux qui obtiennent les salaires les plus élevés. Cependant, quel que soit le niveau de diplôme considéré, les salaires féminins sont inférieurs aux salaires masculins, dans une proportion qui varie entre 15 et 20% et qui ne s'atténue pas avec l'élévation du diplôme.

5. La sectorisation des emplois

Hors de la fonction publique, les diplômés de l'UNSA s'embauchent plutôt dans de petits établissements. Ce sont les entreprises comptant moins de 50 salariés qui ont embauché le plus de diplômés de l'Université. Plus le diplôme de sortie est élevé et plus le poids du secteur public se fait sentir (56% des débouchés pour les docteurs) ; plus le diplôme de sortie est élevé et plus les étudiants occupent un emploi au sein d'entreprises de taille plus conséquente.

Les étudiants de l'UNSA n'investissent significativement qu'un nombre limité de secteurs d'activité. Parmi ceux-ci, l'éducation est le premier secteur d'emploi : 25% des étudiants de l'Université de Nice-Sophia Antipolis s'y dirigent dans les trois années qui suivent la sortie des études. Viennent ensuite les secteurs de l'informatique, des industries manufacturières et du commerce, où les étudiants se répartissent dans des proportions très comparables (10%). Ces trois secteurs précèdent ceux de l'administration, de la santé, de la finance et des services aux entreprises, qui réunissent environ 7% des étudiants chacun. Les juristes et économistes se dirigent préférentiellement vers l'administration et la finance (banques et assurances essentiellement), les littéraires vers l'éducation et le secteur social et de manière non négligeable, mais peut-être faute de mieux, vers le commerce ; les scientifiques, quant à eux, se partagent entre les secteurs de l'éducation, de l'informatique (les DESS notamment) et des industries manufacturières. Les filières semblent plus déterminantes dans l'orientation des étudiants vers les différents secteurs d'activité que le niveau de diplôme atteint au sein de chaque formation.

La concentration des diplômées au sein de certains secteurs d'emplois est l'expression de la discrimination envers le travail féminin, au même titre qu'une précarité accrue face à l'emploi

ou un taux de chômage plus élevé. Dans notre population d'enquête, cinq secteurs - d'importance inégale - reçoivent une majorité de femmes : "Santé et Social" (féminisé à plus de 80%), "Services collectifs" (féminisé à 65%), "Education", (63%), "Banques et Assurances" (58%), "Commerce" (53%). Cette concentration persistante des diplômées au sein de secteurs très délimités, ou si l'on préfère, cette restriction de choix est à l'origine même des variations d'orientation enregistrées entre hommes et femmes au sein de chaque filière. Ainsi, le secteur de l'informatique, premier secteur d'activité pour l'ensemble des scientifiques (26,8% des diplômés de cette filière s'y dirigent), ne retient que 14,6% des scientifiques féminines contre 32,9% de leurs homologues masculins.

6. Les diplômés dans la division du travail.

L'analyse des fonctions de travail, en d'autres termes, le rôle et la place du métier ou de l'emploi dans la division du travail montre très clairement une sur-représentation des diplômés dans les fonctions socioculturelles d'une part et les fonctions abstraites de la production d'autre part. Mais à l'opposé peut-être d'une idée reçue, les diplômés au travail ne remplissent pas exclusivement des fonctions sociales d'encadrement administratif, sanitaire, éducatif ou culturel. Plus d'un étudiant sur deux de l'Université de Nice-Sophia Antipolis s'active à des fonctions associées, directement ou indirectement, à la production comme la gestion, la commercialisation, la conception, les études ou même la recherche. Cette participation à la production s'effectue sous la forme du travail abstrait : 51,2% des diplômés accomplissent dans leur travail des fonctions abstraites de production, contre 2,4% seulement pour les fonctions concrètes. Hors du travail abstrait de production, 37,6% des étudiants exercent des fonctions qui concourent au "développement humain" (enseignement, culture, loisirs, santé et aide sociale). Au total, 90% des emplois étudiants peuvent être assimilés aux fonctions abstraites de production ou aux fonctions socioculturelles.

En distinguant trois sphères d'activités économiques : la production, la péri-production et la reproduction, on retrouve le champ universitaire divisé entre les formations associées à la reproduction sociale (les lettres et les sciences humaines), celles dont les débouchés sont liés à la péri-production (le droit, l'économie, les sciences) et les spécialités plus en affinité avec la production matérielle (les sciences). On remarque enfin l'extrême concentration des étudiants littéraires ou de sciences humaines, économiques ou juridiques dans les établissements en charge de la reproduction sociale et de la péri-production (+ 90%). Comparée à la population active, il est clair que la place des diplômés dans l'appareil économique est concentrée et sur-représentée dans la reproduction sociale et les services connexes ou périphériques à la production.

7. La géographie de l'insertion.

L'analyse de la dimension spatiale ou territoriale de l'insertion professionnelle des diplômés de l'Université de Nice a révélé que les étudiants de l'Université de Nice ont une faible propension à la mobilité géographique. Trois ans après la fin des études, 56% d'entre eux n'ont pas quitté le département des Alpes-Maritimes. Si la notion de "local" peut s'étendre au Var et à la Principauté de Monaco, le poids de l'emploi local s'élève alors à plus de 70% et on peut considérer que cet espace correspond au bassin d'emploi privilégié des étudiants niçois. Mais à l'opposé de ce que certains pourraient penser, l'insertion des étudiants niçois ne présente pas de particularisme. Elle se conforme au modèle structurel national selon lequel environ un tiers des étudiants occupent leur premier emploi ailleurs que dans leur Académie d'études.

Autant la concentration des emplois est forte dans les Alpes-Maritimes, autant la région PACA dans son ensemble n'apparaît pas comme une aire d'embauche pour les Niçois. La Principauté de Monaco attire à elle seule plus d'étudiants de l'UNSA que les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse, les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence réunis. L'Ile-de-France paraît plus attractive que la réunion de tous les départements de la Provence et de la Côte d'azur à l'exception des Alpes-Maritimes. En résumé, pour analyser la géographie de l'insertion professionnelle des diplômés niçois, l'échelon régional n'est pas pertinent.

70% des étudiants de l'Université de Nice-Sophia Antipolis trouvent à s'embaucher dans l'Académie de leur lieu d'études. Ce résultat témoigne de la force d'attraction qu'exerce le tissu économique local sur les diplômés niçois. Au milieu des années 90, il ne fait plus aucun doute que l'Université de Nice contribue à alimenter l'économie locale en ressources humaines et main d'œuvre. La preuve de l'inscription des étudiants de l'Université dans le système d'emploi local est ainsi faite.

La migration géographique a un effet positif sur le niveau de qualification de l'emploi ainsi que sur le chômage. La mobilité vers l'Ile-de-France est fréquemment associée aux conditions d'emplois les plus favorisées, alors que la mobilité inter-régionale est corrélée aux emplois du secteur public. C'est ce qu'ont révélé un certain nombre d'enquêtes nationales et que confirment nos données. L'intensité de la mobilité territoriale est corrélée avec le niveau du diplôme : globalement, 16% des diplômés du DEUG occupent un emploi à l'extérieur de l'Académie, contre près de la moitié des docteurs (45,3%). Les scientifiques sont dans l'ensemble plus mobiles que les autres. Les hommes sont proportionnellement plus nombreux à occuper un emploi hors de l'Académie de Nice (33,3% contre 26,5%). Un étudiant sur trois quitte l'Académie de Nice contre une étudiante sur quatre.

8. Emplois locaux et extérieurs.

Hors de l'Académie de Nice, les étudiants en emploi sont plus fréquemment "cadres" ou "professeurs et professions scientifiques" que les diplômés exerçant dans l'Académie qui, eux, se retrouvent plus fréquemment dans une "profession intermédiaire", voire dans une position d'"employé". Pour le poids des "cadres", comme pour les "professeurs et professions scientifiques", l'écart est environ de 10 points en faveur des emplois extérieurs. De plus, un examen détaillé montre que, localement, la catégorie des "professeurs et professions scientifiques" est constituée à 72,5% de professeurs des écoles, alors qu'à l'extérieur, elle se compose aux deux tiers (66%) de professeurs de lycée, certifiés ou agrégés (et plus rarement par des enseignants du supérieur). Cette opposition interne au corps professoral est révélatrice de l'opposition structurelle entre emplois locaux et emplois extérieurs sur l'échelle sociale.

Entre les étudiants en emploi dans l'Académie de Nice et ceux en emploi à l'extérieur de l'Académie, les différences sectorielles, aussi importantes soient-elles, sont secondes par rapport à une structure d'emploi qui reste la même. Ce sont en effet, pour les uns comme pour les autres, les mêmes secteurs d'activité économique qui embauchent la plus grande part des diplômés de l'UNSA. Les différences peuvent être résumées ainsi : les emplois extérieurs sont davantage associés au secteur public (administration, éducation), aux services de la recherche-développement et aux industries manufacturières, les emplois locaux sont plus tournés vers les secteurs de l'informatique, du commerce, de la santé et du social ainsi que vers l'immobilier ou la construction.

Dans la comparaison entre emplois locaux et emplois extérieurs, la répartition des diplômés dans les sphères d'activité présente peu de différences, à l'exception peut-être du faible poids

de la production industrielle dans les emplois locaux (7,5% contre 12,6%). En revanche, la distorsion entre la sectorisation des emplois des étudiants niçois et des actifs en général est évidente. Où qu'ils se trouvent et quelle que soit leur formation, les diplômés de l'Université, habitués à manier l'abstraction et manipuler les signes et les codes plutôt que les choses, sont très rarement employés dans la production matérielle.

9. Les zones de l'emploi local.

Dans les Alpes-Maritimes, les zones d'emplois sont au nombre de trois : la zone de Nice, la plus vaste et la plus peuplée, la zone de Cannes-Antibes-Grasse, qui figure parmi les zones à plus forte croissance de France, et la zone de Menton, nettement plus réduite en superficie et en nombre d'habitants, et traditionnellement tournée vers l'Italie. Ces trois zones apparaissent assez contrastées.

La mise en relation des principales caractéristiques socio-économiques des zones d'emploi avec la situation professionnelle des étudiants a montré pour la zone de Nice, malgré son poids incontestable (48% des emplois), qu'un certain nombre de facteurs contribuent à donner une image dégradée de l'insertion des étudiants dans cette zone : faible présence de docteurs, forte présence de diplômés de niveau DEUG, forte proportion d'étudiants classés comme simples employés, cadres sous-représentés, salaire médian faible.

Comparativement, la zone de Cannes-Antibes-Grasse, apparaît comme une zone d'excellence où les docteurs sont sur-représentés, où les étudiants occupent plus souvent qu'ailleurs dans les Alpes-Maritimes un emploi de niveau cadre. Autre trait distinctif, près de la moitié des étudiants insérés dans le département et dans des entreprises de plus de 500 salariés le sont dans le triangle Cannes-Antibes-Grasse. Les secteurs d'activité les plus caractéristiques de l'emploi étudiant de cette zone sont l'informatique, mais aussi l'industrie. Et dans l'activité professionnelle, les fonctions de conception sont plus fréquentes ici qu'ailleurs. Le salaire médian de la zone est égal au salaire médian de l'ensemble de la population enquêtée. En résumé, pour les anciens étudiants de l'UNSA, la zone de Cannes-Antibes-Grasse avec son technopôle de Sophia Antipolis constitue une aire d'embauche de haut niveau.

Enfin, la Principauté de Monaco, qui ne fait pas partie du territoire national, est cependant une zone d'emploi privilégiée où sont particulièrement sur-représentés les diplômés de droit ou de sciences économiques ainsi que le secteur financier. Ici, plus qu'ailleurs, les étudiants remplissent des fonctions d'organisation ou de gestion, voire de conception.

10. Insertion locale et insertion nationale.

La juxtaposition des indicateurs de l'enquête niçoise et ceux de l'enquête nationale révèle une disparité d'insertion. Face au chômage, à la précarité du premier emploi ou à la position sociale de l'activité exercée, les résultats sont sensiblement défavorables aux étudiants niçois. Mais pour être rigoureuse, la comparaison entre l'échelon local et national ne peut se faire que sur la base d'une correction de l'effet de structure des populations.

Le calcul des taux que l'on aurait obtenus si la structure de la population niçoise avait été identique à celle de l'ensemble des universités montre que les différences de populations n'ont qu'un faible impact sur la variation des indicateurs entre l'échelon niçois et l'échelon national. Qu'il s'agisse de précarité, de chômage ou de déclassement, il est manifeste que les conditions locales que rencontrent les étudiants niçois sur le marché du travail agissent plus fortement sur leur situation que la seule déformation de la structure des sortants.

Pour analyser le devenir professionnel des étudiants niçois, on ne peut faire abstraction du système local d'emploi auquel ils se confrontent à leur entrée dans la vie active. L'examen des disparités de l'insertion professionnelle des étudiants niçois et de l'ensemble des universitaires nous renvoie donc à la place des conditions extérieures et particulières du système d'emploi local dans la détermination de l'insertion professionnelle des diplômés universitaires.

Au terme de cette analyse, il apparaît donc capital, lorsqu'on souhaite mettre en équivalence des résultats locaux et nationaux, de ne pas se satisfaire d'une simple juxtaposition des indicateurs, mais de chercher à rendre comparable les grandeurs soumises à l'évaluation afin de prendre en compte et d'examiner, autant que faire se peut, les facteurs qui interviennent dans la variation des données.

Enfin, la mesure de l'insertion professionnelle des étudiants ne saurait être confondue avec un indicateur de résultats d'un établissement d'enseignement supérieur. Les résultats d'une université ne s'évaluent pas à l'aune de l'insertion professionnelle de ses étudiants, sauf à pouvoir maîtriser les effets des divers systèmes locaux d'emploi.

Conclusion.

Pour conclure, ces données démontrent que l'insertion professionnelle des étudiants niçois est fortement territorialisée et enracinée dans l'espace économique local. C'est à notre sens un des changements majeurs intervenus depuis une vingtaine d'années. A l'issue d'une des premières enquêtes d'insertion menées en France à l'échelle d'une université (1978), nous concluons, à propos de l'Université de Nice, que le marché de l'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur était un marché national. L'insertion locale ne laissait que peu de place aux catégories sociales "cadres" et, dans ces conditions, les non diplômés de l'Université étaient principalement ceux qui s'inséraient localement. Au cours des années 60, c'était l'ouverture du secteur public qui avait permis aux nouvelles générations d'étudiants de s'insérer sur un marché du travail qui leur était propre (et dont l'archétype est évidemment l'enseignement). Ce marché de l'emploi public était un marché national. L'Université actuelle n'est plus celle des années soixante-dix, ne serait-ce que quantitativement, le secteur public ne pouvant matériellement intégrer les flux étudiants dans leur ensemble. En moins de vingt ans, le nombre de jeunes diplômés sortis de l'enseignement supérieur, long ou court, a quasiment été multiplié par deux. Cet accroissement du nombre de jeunes sortants de l'enseignement supérieur s'est doublé d'une modification de la structure des sorties par niveau de qualification². Dans le même temps, la structure des emplois a également subi d'importantes transformations. Rappelons que, sur la dernière période intercensitaire, la catégorie "cadres" figure au premier rang, en termes de création nette d'emplois, devant les "professions intermédiaires". La progression de cette catégorie "cadres", tout comme la forte réduction de l'emploi ouvrier, témoignent de l'ampleur des mutations. Dans ce contexte, l'économie productive et l'Université ne peuvent plus se permettre de s'ignorer. Et elles ne s'ignorent plus, comme l'attestent la part plus forte prise par les débouchés en entreprise au cours des années 1980, mais également l'apparition de nouvelles filières, au sein desquelles une partie des intervenants sont issus des milieux professionnels. Il y a eu, à l'Université, une certaine forme de professionnalisation, avec l'essor des Instituts Universitaires de Technologie (IUT) et des Maîtrises Scientifiques et Techniques (MST), puis des Instituts Universitaires Professionnalisés (IUP) et des Diplômes d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS).

² Les sorties de niveaux I et II, c'est-à-dire à un niveau égal ou supérieur à la licence, représentent 19% de l'ensemble des sorties en 1994, alors qu'en 1977 elles atteignaient tout juste 7%.

En résumé, les Universités et l'environnement économique ont tissé des liens au cours des années quatre-vingt, liens qui ont contribué d'une certaine manière à ancrer localement l'insertion étudiante. Mais cette forte localisation ne doit pas faire oublier que ce sont les étudiants en mobilité géographique qui sont en situation d'améliorer leur destin professionnel, en cherchant ailleurs que sur le territoire de leur lieu d'étude, et y compris dans la fonction publique, l'activité en affinité avec leur niveau d'études et leur formation. Pour ces étudiants, la reconnaissance nationale des diplômes reste un élément déterminant de leur insertion dans des conditions favorables.